



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-66

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 juillet 2026, le règlement suivant :

2030-LAS-66 Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique numéro 2030 de manière à retirer les dispositions relatives aux bruits émis par un véhicule

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 7 juillet 2026.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 juillet 2026.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement